

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2018

CRÉATION DE L'AFB-ONCFS - (N° 1402)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CD159

présenté par

Mme Lasserre, M. Millienne, M. Lainé, M. Duvergé, Mme Gallerneau, Mme Luquet et M. Pahun

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot : « Expertise »,

insérer le mot :

« , accompagnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La gestion adaptative des espèces est souhaitée par les chasseurs qui souhaitent mettre en pratique une chasse respectueuse de la biodiversité. Il s'agit d'un outil intelligent et adaptable à l'ensemble des espèces chassables car les chasseurs pourront adapter leur forme de chasse quantitativement parlant aux problèmes vécus par les espèces.

Il importe toutefois que cette gestion adaptative soit l'occasion d'un accompagnement des chasseurs qui sont les premiers au contact de la faune sauvage.